



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
Concernant les projets de règlement no. 542-2025

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025, le Conseil de la municipalité de Saint-Aubert a adopté le projet de règlement suivant :

1. Projet de règlement n° 542-2025 modifiant le règlement n° 485- 2019 afin de modifier les dispositions réglementaires encadrant la largeur des sentiers en rive.

Objet du projet de règlement 542-2025 :

- Autoriser l'aménagement d'un sentier en rive d'une largeur de trois mètres, uniquement lors du retrait d'un ouvrage dérogatoire.

Assemblée publique de consultation : Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 mai 2025, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Aubert, située au 14 rue des Loisirs. Cette assemblée vise à présenter les projets de règlement et à recueillir les commentaires des citoyens.

Consultation des projets de règlement : Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 14 rue des Loisirs, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

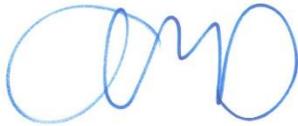
Donné à Saint-Aubert, ce 17^e jour d'avril l'an deux mille vingt-cinq.

Anne-Marie Dion
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussigné Anne-Marie Dion, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 17^E JOUR D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Anne-Marie Dion
Directrice générale et greffière-trésorière